

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers  
En exercice : 40  
Présents : 32  
Votants : 36

L'an deux mille seize, le onze février à 19H00,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du  
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la  
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 4 février 2016.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

Roger CHARVET, Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB,  
(Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain  
LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles); Philippe QUINTIN,  
Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO  
(Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard D'ALLIN (Saint-Christophe sur  
Guiers); François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste  
FEUGIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ;  
Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent  
du Pont) ; Yves GUERPILLON (Saint-Pierre de Chartreuse); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de  
Genebroz) ; Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) Jean Paul  
PETIT, Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT  
(Saint-Thibaud de Couz).

Pouvoirs : Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste  
FEUGIER, Suzy REY à Jean Paul CLARET, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment en termes  
d'accueil, d'information et d'animation,

**CONSIDERANT** les besoins en fonctionnement des associations Office de Tourisme,

**CONSIDERANT** les engagements inscrits dans les conventions d'objectifs entre la Communauté de Commune et les  
Offices de Tourisme,

**CONSIDERANT** les délibérations prises le 04 décembre dernier.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le versement d'un acompte de 40% du montant inscrit dans la convention d'objectifs avec l'Office  
de tourisme des Entremonts de Chartreuse ou de son avenant soit : **14 000 €**

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans  
un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 24 février 2016,

Le Président  
  
Denis SEJOURNE

